

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

**PRESENTS :** Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ (+ proc de R. MOULIN), A. BASTIDE (+ proc de A. LOYET), S. CIVIER, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+proc de J. SEBASTIEN), G. SAUCLES, J. DAURY, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), M. MEISS, M. GUYON, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de M. DUBOIS), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT  
Mesdames F. DUMAS (+proc de F. NOGIER), MN. DURAND (+proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 10

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 5/04/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMÉRVault, F. JOUFFRE, D. BÉRAL, et Mesdames M. ALLAMEL et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants

**Objet : Engagements prévisionnels 2019 et demande de subvention auprès de l'Anah**

Vu la convention n°07PRO011 du 7 juillet 2016, et ses avenants, signés avec les villes d'Aubenas et de Vals-les-Bains, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;  
Considérant la nécessité de faire parvenir annuellement les montants des engagements prévisionnels auprès de l'Anah locale ;

Le Président indique que pour l'année 2019 les montants prévisionnels des financements Anah qui seront sollicités pour l'aide à l'ingénierie, s'élèvent à :

- 51 935,50 € de part fixe,
- 22 960 € de prime Habiter Mieux,
- 22 750 € de part variable.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Anah pour l'année 2019 dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- D'autoriser le Président aux formalités utiles et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2019

Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190411-DEL11042019-03-  
DE  
Date de télétransmission : 16/04/2019  
Date de réception préfecture : 16/04/2019